



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021

Présents : François Ponchon, Christophe Ropartz, Aude Ruvoen, Jean Marie Lucas, Myrlande Marzin, Brigitte Laurin.

Procuration : Gilles Le Bihan, Jean-Max Martin, Lia Aussere, Véronique Paris, Pélagie Gelard

1/ Adoption du procès-verbal de la séance du 8 Octobre 2021

Sans observation, le procès-verbal est adopté

2/ Urbanisme : intervention de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA)

Dans le cadre du projet d'aménagement de logements sur une partie des terrains appartenant aux consorts SMIDT, nous avons demandé un chiffrage pour une intervention en mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SPLA (Société Publique locale d'aménagement) de LTC.

La mission qui est détaillée dans une lettre de proposition consiste dans un accompagnement de la commune à plusieurs niveaux : négociation foncière, analyse du site, contraintes, rédaction du programme technique, consultation de maîtrise d'oeuvre, scénarios d'aménagement, bilan financier...

Le montant TTC de l'AMO est de 9120 €

Il convient de faire préciser à la SPLA les éléments de la proposition qui sont indiqués comme "non chiffré". Sous cette condition, le conseil adopte (1 voix contre) le principe d'un accompagnement par la SPLA pour le projet d'urbanisme, charge le maire de négocier avec la SPLA la mission AMO et de tenir informé le conseil de l'avancement du dossier.

3/ Convention Territoriale Globale

Par délibération en date du 2 février 2021, LTC a lancé l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale qui doit être signée avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des communes du territoire avant le 31/12/2021.

Pour rappel, la CAF, conformément aux directives de la CNAF, doit mettre en œuvre avec les EPCI du département et leurs communes à partir du 1/01/2022, une contractualisation pluriannuelle. Jusqu'alors, cette contractualisation était périmétrée et concernait

exclusivement les politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse. Elle donnait lieu à la signature d'un contrat Enfance Jeunesse.

A partir de janvier 2022, la contractualisation doit se traduire par l'élaboration d'une CTG portant sur des enjeux communs à la CAF et aux collectivités.

Sur le territoire de Lannion-Trégor-Communauté, la CTG propose aux communes, à l'EPCI et la CAF de travailler conjointement 3 enjeux identifiés dans le cadre d'un diagnostic préalable issu du projet de territoire, des missions de la CAF et des réflexions de groupes de travail.

Il convient d'autoriser le maire à signer la CTG.

Le conseil approuve à l'unanimité les enjeux et objectifs de la CTG et autorise le maire à la signer.

4/ Demande d'autorisation temporaire d'occupation du domaine maritime

Le Maire propose de régulariser auprès de la DDTM une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) avant le 31/12/2021 pour :

- Le portique avec les 4 balançoires
- Les 4 tables de picnic
- Les 3 installations de volley ball
- Les jeux à ressort
- La petite maison de pirate

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

5/ Décision Modificative

Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative qui enregistre des modifications de compte demandées par le trésorier de la commune (opérations d'ordre, cession d'actif)

6/ Harmonisation de la durée légale du travail

La loi du 6 Août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit notamment la suppression des régimes dérogatoires aux 35 h maintenus dans certaines communes et un retour à un nombre d'heures à effectuer de 1607 heures par an.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail sont fixés par le conseil municipal après avis du comité technique départemental au niveau du CDG.

L'avis du CTD doit être sollicité sur la base de la présentation d'un état précisant l'organisation du temps de travail par agent.

Sur la commune de St Michel en Grève, il convient de vérifier le temps de travail au niveau des agents intervenant à l'école.

Le conseil adopte à l'unanimité une délibération de principe pour fixer la durée annuelle du travail à 1607 Heures.

7/ Demande de subvention

Les subventions accordées par le conseil municipal aux associations sont les suivantes :

- Jart'din : 300 €
- Amicale laïque : 300 €
- Collège Penker : 50 €
- SNSM : 50 €

- Croix rouge : 150 €
- Club Loc mickel : 300 €
- Restaurant du cœur : 50 €
- Gym Tonic : 160 €
- Chasseurs de St Michel : 200 €

8/ Zéro phyto

Dans le cadre du contrat de bassin versant, des démarches de reconquête de la qualité de l'eau sont engagés notamment par les communes utilisateurs de produits phytosanitaires. L'objectif est de supprimer les produits et matières actives appliquées et transférées dans l'environnement. Cinq niveaux d'objectifs permettent d'y accéder.

La commune de St Michel en grève est accompagnée dans cette démarche de non-utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'animation du SAGE Baie de Lannion.

Une charte est proposée qui engage la commune et ses éventuels prestataires : respect de la réglementation, information de la population, intégration dans les projets d'aménagement, formation des agents....

Sont concernés par cette charte, l'ensemble des espaces gérés par la commune : espaces verts, cimetière, terrain de loisirs, trottoirs, voirie, cales.... Les toitures, murs et façades ne sont pas concernés.

La charte ne concerne que les espaces de la collectivité et ne s'applique donc pas aux particuliers.

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération à prendre sur ce sujet qui indiquera :

- la validation de la nouvelle charte régionale en vigueur depuis 2019,
- la conservation du niveau 5 et sa réévaluation
- l'autorisation donnée au Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

9/ Désignation d'un représentant VIGIPOL

Le conseil prend acte de la décision de Lia Ausserre de se démettre de sa fonction de représentante à VIGIPOL et désigne à l'unanimité Myrlande Marzin pour assurer la représentation de la commune à cette instance

10/ Questions diverses

Brigitte Laurin informe le conseil municipal d'une réunion qui s'est déroulée récemment avec les riverains de la rue de l'église et de la place du Martray. Elle indique les demandes formulées pour assurer la sécurité de tous sur ce secteur. Des installations sont prévues (après essais) pour limiter la vitesse des véhicules.

François Ponchon indique qu'une réunion avec les assistantes maternelles est prévue le 28 Décembre à 18 h 00 en mairie pour faire suite à l'accord de subvention de l'Etat pour la création de la MAM et des logements sociaux.

Par ailleurs, il est envisagé une installation de l'antenne 4G à l'emplacement de l'ancienne carrière de Ploumilliau.